

Conseil Municipal du Mardi 09 avril 2024 à 20h00

Délibération N° 2024/022

Date de la convocation : 27 mars 2024

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 20

Représentés : 0

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Dior DEMEULENAERE-SENE, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Kenan KOC.

Absents excusés : Pierre PELTIER, François NICOLAS, Gwenaël MAGNANT, Caroline CLAVÉ, Marie DOINEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Olivier ARTHUR

OBJET : VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir constaté un excédent global cumulé de la section de fonctionnement de 1 496 963.35 € au compte administratif 2023,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de l'affecter de la façon suivante :

- Recette Investissement : Article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé pour 976 526.92 €.
- Recette Investissement : Article 001 – solde d'exécution de la section d'investissement pour 2 512.68 €
- Recette Fonctionnement : Article 002 – résultat de fonctionnement reporté pour 517 923.75 €.

La secrétaire de séance,
Conseiller municipal,


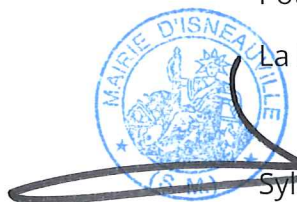
Olivier ARTHUR



Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 25 avril 2024

Affichage : 25 avril 2024